

Sylvain Piron

La « collection » des lettres d'Abélard et Héloïse

[*Cahiers de Civilisation Médiévale*, 57, 2014, p. 337-342]

Attendu de longue date, l'imposant volume réalisé par D. Luscombe propose enfin une édition critique de la correspondance d'Héloïse et Pierre Abélard qui pourra satisfaire les chercheurs*. Elle remplace les éditions précédentes proposées par J. T. Muckle, Jacques Monfrin ou Eric Hicks, qui s'appuyaient toutes de façon privilégiée ou exclusive sur le manuscrit 802 de Troyes¹. Fondée sur un examen complet de la tradition textuelle, cette nouvelle édition prend en compte dans son apparat plusieurs témoins auparavant ignorés. La relecture de la totalité des manuscrits permet de faire apparaître quelques variantes jusqu'alors négligées. L'établissement du texte apporte, sur certains points, des corrections aux leçons retenues dans les précédentes éditions. La précieuse description des *codices* contenant tout ou partie de la correspondance est complétée par un catalogue, non moins précieux, des témoignages de manuscrits à présent disparus dont l'histoire et le contenu sont reconstitués autant qu'il est possible, en prenant soin de noter les diverses interprétations proposées par les chercheurs. L'édition critique est accompagnée, en regard, d'une traduction anglaise qui sera de peu d'utilité au lecteur français. D. Luscombe a en effet choisi de reproduire, en l'amendant quelque peu, la traduction de Betty Radice qui ne se signalait guère par son souci de littéralité². À la suite de l'édition, seuls quelques points spécifiques font l'objet de notes complémentaires, afin de ne pas alourdir un ouvrage déjà fort volumineux qui comporte en outre une bibliographie complète des éditions des diverses œuvres d'Abélard.

Comme l'indique le titre, D. Luscombe a choisi parler de la « collection » des lettres échangées par le célèbre couple. Par opposition aux autres lettres écrites par Abélard ou adressées à lui qui ont circulé en ordre dispersé, la tradition textuelle de cette correspondance

* *The Letter Collection of Peter Abelard and Heloise*, ed. et trad. David LUSCOMBE, Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 2013.

¹ *Historia calamitatum*, éd. Jacques MONFRIN, Paris, Vrin, 1959 ; *La Vie et les épistres Pierres Abaelart et Heloys sa fame*, éd. E. Hicks, Paris, Champion, 1991. L'édition de Joseph Thomas MUCKLE était parue en articles dans *Mediaeval Studies* entre 1950 et 1955.

² La traduction de Betty RADICE est initialement parue en 1974. Deux nouvelles traductions anglaises ont été publiées plus récemment, cf. *Abelard and Heloise: The Letters and Other Writings*, trad. William LEVITAN, Indianapolis, Hackett, 2007 ; *The Letters of Heloise and Abelard: A Translation of their Collected Correspondence and Related Writings*, trad. Mary Martin McLAUGHLIN avec Bonnie WHEELER, New York, Palgrave MacMillan, 2009.

témoignerait d'un recueil stable, débutant par l'*Historia calamitatum* et s'achevant sur la *Règle* composée par Abélard pour le Paraclet. Cette circonscription de la correspondance, énoncée de façon affirmative dès le départ, n'est jamais soumise à examen³. Elle aurait pourtant mérité de l'être car la tradition textuelle est loin d'être claire. La question est d'autant plus sensible qu'un jugement sur ce point oriente l'interprétation des documents. La présence de la *Règle* comme point d'aboutissement de la « collection » permet de lire ce dialogue comme un cheminement tourné vers la conversion d'Héloïse à la vie religieuse dans lequel Abélard tient le rôle du maître⁴ – ce qui correspond à l'interprétation classique d'historiens tels que Georges Duby, lequel doutait fortement de la part prise par une femme à la rédaction de ce monument⁵. Si la question de l'authenticité des lettres ne fait plus débat, au sens où personne ne remet en cause le fait qu'Héloïse a bien écrit de sa main les lettres qui sont signées de son nom, c'est à présent autour de la composition de cette collection que les suspicions anciennes refont surface⁶. Après avoir conclu à leur authenticité, D. Luscombe ajoute ainsi qu'il est impossible d'établir les conditions dans lesquelles les lettres ont été rédigées et mises en collection. Entre autres possibilités, est évoquée l'hypothèse d'une collaboration des deux correspondants à la rédaction d'une œuvre littéraire sous forme épistolaire⁷. Cette façon de concevoir une « collection » comme réécriture revient à postuler, par principe, un écart entre les messages échangés et l'élaboration d'un monument littéraire achevé. Ce postulat repose sur un préjugé non justifié : pourquoi les correspondants n'auraient-ils pas donné le meilleur de leur talent dans un échange qui est simultanément intime, intellectuel et institutionnel et qui mobilise donc la globalité de leurs registres d'expression ? Bien que cela ne soit pas même suggéré, il est certain que la principale raison de cette supposition tient à la matière même de cet échange. L'hypothèse d'une réfection du texte serait une nouvelle façon d'atténuer l'expression d'Héloïse dans ce qu'elle a de plus choquant – une religieuse du douzième siècle remémorant sans complaisance sa passion amoureuse.

³ D. E. LUSCOMBE, *The Letter Collection*, p. XIX : « *the unity of the collection is unmistakable* ».

⁴ *Ibid.* : « *The collection seems to trace the turning away of two people not from love but from quarelling and to the practice of prayer and of a religious life supported by study of the Scriptures* ».

⁵ Georges DUBY, *Dames du XII^e siècle. I, Héloïse, Aliénor, Iseut et quelques autres*, Paris, Gallimard, 1995, p. 73-110.

⁶ Jacques DALARUN, « Nouveaux aperçus sur Abélard, Héloïse et le Paraclet », *Francia*, 22, 2005, p. 19-66, cf. p. 50-53 ; Jean-Yves TILLIETTE, « Introduction », dans *Lettres d'Héloïse et Abélard*, ed. Eric HICKS et Thérèse MOREAU, Paris, Le Livre de poche, 2007, p. 28.

⁷ D. LUSCOMBE, *The Letter Collection*, p. xxix : « *or whether, perhaps, the collection arose from a compact between Heloise and Abelard jointly to share their thoughts and experiences in a literary work of the greatest artistry cast in the form of an epistolary dialogue prefaced by the Historia calamitatum, or whether to review or extend an earlier, less elaborate correspondence (of which there is no trace) that had been exchanged earlier between them* ».

En réalité, aucun argument philologique ne permet de supposer l'intervention de l'un des correspondants dans le contenu d'une lettre écrite par l'autre, sauf en un cas sur lequel je reviendrai plus loin. On sait pourtant que les réfections laissent toujours des traces qu'une lecture attentive permet de déceler. En l'absence de preuves textuelles évidentes, l'historien ou le philologue n'a pas à supposer un tel travail de réécriture. Ces documents qui se répondent l'un à l'autre possèdent des tonalités si nettement contrastées qu'il est impossible de nier l'individualité des personnalités qui s'y expriment et s'y opposent, à distance l'une de l'autre. Héloïse a bien écrit la totalité de ce qu'elle a écrit, cela n'est plus contestable. La question de savoir qui, à un certain moment, a choisi de rassembler ces documents pour leur donner la forme d'une « collection » destinée à entrer en circulation est tout autre chose. La plupart des lettres d'intellectuels du XII^e siècle qui nous ont été transmises l'ont été sous la forme de collections, éditées et mises en forme par leur auteur. Cependant, chacune des missives que contiennent ces collections avait auparavant été, à un moment donné, adressée à un correspondant. L'échange épistolaire constitue une interaction très particulière. Chaque lettre, cherchant à exprimer et communiquer un message autant qu'à produire une réaction de son destinataire, modifie la relation dans un sens qui n'est jamais entièrement prévisible. Pour la lire comme document historique, il faut lui conserver sa valeur d'instantanéité et la considérer comme tournée vers le passé, écrite dans l'ignorance de la suite des événements. Ce niveau de sens est très différent de celui que produit le rassemblement de lettres dans un document littéraire destiné à circuler dans un espace indéterminé. Pour éviter toute confusion, il est essentiel de maintenir une ferme distinction entre ces deux moments. C'est particulièrement le cas pour les lettres d'Héloïse et Abélard, dont la « collection » coïncide apparemment avec la continuité de lettres échangées par les deux correspondants. En conservant cette distinction, méthodologiquement indispensable, la mise en collection de leur correspondance demande à être traitée, non comme un acquis mais comme une question ouverte.

Comme les chercheurs le savent depuis longtemps, un unique manuscrit datant du milieu du XIII^e siècle, le plus ancien témoin conservé, **T** (Troyes 802), contient la totalité de l'échange épistolaire qui débute par l'*Historia calamitatum* et s'achève avec la lettre VIII par laquelle Abélard annonce l'envoi de sa *Règle* pour le Paraclet, suivie de l'intégralité de cette *Règle*. Deux autres témoins, apparentés et tardifs, **CE**, contiennent comme dernière pièce de la correspondance une version abrégée de la *Règle* ; tous deux semblent dépendre d'un manuscrit perdu, légué par Simon de Plumetot à l'abbaye Saint-Victor de Paris vers 1440. Les quatre autres manuscrits qui contiennent la globalité de la correspondance, **ABRH**, s'achèvent

par la lettre VIII mais n'incluent pas la *Règle*. L'un de ces témoins se clôt sur un explicit marquant nettement l'achèvement à ce stade d'une « collection ». En observant que cette répartition en deux groupes correspond aux deux branches du *stemma codicum* proposé par l'éditeur, on peut se demander s'il n'y aurait pas lieu de distinguer deux éditions d'une même « collection ». La situation est en réalité encore plus compliquée.

La seule indication graphique qui dénote clairement l'achèvement d'un ensemble textuel en **T** est situé à la fin de la lettre VII, dont le *vale* final est écrit en majuscules ornées. La *Règle* s'ouvre sur une initiale ornée, et c'est probablement ce détail qui conduit D. Luscombe à la dissocier fortement de la lettre qui la précède, en allant jusqu'à intercaler entre elles une page de faux titre. Cependant, à la fin de la *Règle*, aucun signe ne scande fortement l'achèvement d'une unité textuelle. Laisant une ligne vacante en bas de page, le manuscrit se poursuit au verso par les *Institutiones nostræ*, rédigées par Héloïse et concrètement mises en œuvre au Paraclét⁸. Viennent ensuite d'autres documents concernant la vie religieuse féminine qui ne sont pas davantage distingués de ce qui précède par une séparation nette. En d'autres termes, seule la décision de l'éditeur conduit à placer le curseur en tel ou tel endroit du manuscrit, pour distinguer la « collection » de lettres d'un dossier de documents annexes. Si l'on cherche à recomposer une collection en raison de la continuité des contenus, l'inclusion de la seule *Règle* ou l'ajout des *Institutiones nostræ* est une décision lourde de sens qui revient à attribuer le dernier mot, soit aux instructions d'Abélard, soit à l'action d'Héloïse. Cette décision préjuge de la responsabilité de l'un ou de l'autre dans l'établissement de la « collection » dont **T** serait l'archétype. En laissant de côté les *Institutiones nostræ*, et sans même noter le rôle qu'a pris Héloïse dans leur rédaction, D. Luscombe prend implicitement position sur ce point.

L'histoire de ce manuscrit et de ses allers-retours entre la Champagne et Paris a déjà fait couler beaucoup d'encre. Une question est de savoir si l'un des premiers éditeurs de la correspondance, François d'Amboise, a eu entre les mains au Paraclét, peu après 1593, ce volume ou un témoin jumeau⁹. Comme le montre son *stemma*, D. Luscombe conserve l'idée d'un manuscrit perdu, en tout point conforme à **T** ; les arguments avancés par Constant Mews, qui ne sont pas restitués de façon suffisamment précise, ont pourtant montré que l'hypothèse

⁸ Chrysogonus WADDELL, *The Paraclete Statutes « Institutiones nostrae »*, Trappist (KY), Gethsemani Abbey, 1987.

⁹ J. MONFRIN, « Introduction », in Pierre Abélard, *Historia calamitatum*, p. 14-18, défend l'hypothèse peu économique d'une pluralité de copies réalisées pour le Paraclét et chacune de ses filiales.

d'une telle duplication est superflue et devrait être abandonnée¹⁰. Une autre question concerne les voies par lesquelles le manuscrit s'était auparavant trouvé au chapitre de Notre-Dame de Paris, où le chanoine et chancelier de l'université Robert de Bardi en fit l'acquisition en 1347. Ont récemment été mis en avant le rôle qu'auraient pu jouer dans ce transfert l'évêque Guillaume d'Auvergne ou Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, dont la sœur fut abbesse du Paraclet¹¹. Sans me prononcer sur ces conjectures, je voudrais attirer l'attention, à la suite de Constant Mews, sur la présence à Notre-Dame de nombreux autres textes d'Abélard et Héloïse provenant initialement du Paraclet¹². C'est notamment le cas de l'*Hexæmeron* d'Abélard, rédigé à la requête d'Héloïse, dont deux exemplaires proviennent du chapitre parisien¹³. Le témoignage le plus remarquable est fourni par l'inventaire *post mortem* de Nicolas de Baye. Cet humaniste et bibliophile, chanoine de Notre-Dame, décédé en 1419 alors qu'il résidait dans le cloître, possédait pas moins de cinq volumes d'Abélard¹⁴. L'hypothèse qu'il ait fait l'acquisition de la totalité du fonds Abélard possédé par le chapitre paraît très vraisemblable, notamment si l'on y relève la présence d'un volume de sermons qui pourrait correspondre au manuscrit légué à Notre-Dame par Pierre de Joigny en 1297¹⁵. Dans cet ensemble, un mince volume des « Epistres Pierre Abalart » ne contenait visiblement que la seule *Historia calamitatum* tandis qu'un autre, formé de huit cahiers, commençait par la *Règle* et se poursuivait par d'autres « Epistres », sans qu'il soit possible de savoir si l'*Historia* et la suite de la correspondance avec Héloïse y était à nouveau présente¹⁶.

Plusieurs autres manuscrits importants pourraient partager la même origine. C'est le cas de A (Paris lat. 2923), entré en possession de Pétrarque. D. Luscombe ne tranche pas entre l'hypothèse d'une origine méridionale proposée par J. Leclercq et l'observation de C. Jeudy qui reconnaît une décoration de style parisien. Les initiales à filigranes permettent d'opter avec certitude pour cette dernière solution, en suggérant une datation dans le dernier quart du

¹⁰ Constant. J. MEWS, « La bibliothèque du Paraclet du XIII^e siècle à la Révolution », *Studia Monastica*, 27, 1985, p. 40-43.

¹¹ Jacques DALARUN, « Nouveaux aperçus », p. 39-40 ; *The Letters of Heloise and Abelard*, trad. M. M. McLAUGHLIN, p. 317-325.

¹² C. J. MEWS, « La bibliothèque ».

¹³ Paris, BnF lat. 17251 et Vatican, BAV, Vat. lat. 4214, acquis auprès du chapitre par Annibald de Ceccano avant 1326. Voir aussi les *Problemata Heloysæ* et l'épître IX d'Abélard dont l'unique témoin a été copié par Simon de Plumetot et légué à Saint-Victor.

¹⁴ Alexandre TUETÉY, *Inventaire de Nicolas de Baye, chanoine de Notre Dame, greffier du Parlement de Paris sous Charles VI (1419), précédé d'une notice biographique*, Paris, 1888, p. 121.

¹⁵ Julia BARROW, Charles S. F. BURNETT and David E. LUSCOMBE, « A Checklist of the Manuscripts Containing the Writings of Peter Abelard and Heloise and Other Works Closely Associated with Abelard and his School », *Revue d'Histoire des Textes*, 14-15, 1984-1985, p. 183-302, cf. p. 250.

¹⁶ D. LUSCOMBE, p. XCI, prend cette présence pour acquise.

XIII^e siècle¹⁷. L'intermédiaire le plus probable de cette acquisition est assurément Robert de Bardi chez qui Pétrarque résidait lors de son séjour à Paris en 1337. Comme l'a noté J. Monfrin, le réviseur de ce manuscrit disposait de deux témoins, signe de la densité de la circulation parisienne du dossier dans les dernières décennies du XIII^e siècle¹⁸. Également parisien, **B** était en possession de maître Jean de Gand au milieu du XIV^e siècle tandis que **H** a été copié dans la résidence parisienne de l'évêque d'Amiens en 1361. Il est possible que **R**, légué par Egidio Sartelli au chapitre de Reims ait également été copié à Paris ; il est en tout cas étroitement lié à **B**¹⁹. Dans ces quatre témoins, la correspondance s'achève très nettement à la lettre VIII. Elle est suivie, dans **A**, par un ensemble de documents apologétiques (l'apologie de Bérenger de Poitiers, les deux *Confessions de foi* d'Abélard et d'autres textes des deux auteurs). L'ornementation du manuscrit suffirait à montrer que l'intérêt pour Héloïse et Abélard est ici d'ordre biographique. Une miniature représentant un couple introduit la correspondance tandis que la tête d'un moine seul figure en tête des documents complémentaires. La circulation parisienne de la correspondance à la fin du XIII^e siècle est également attestée par la traduction de Jean de Meun, conservée dans le témoin **J**. C'est ici à la fin de la lettre VII qu'est placée une formule conclusive. Le manuscrit laissé à Saint-Victor par Simon de Plumetot et les deux témoins qui en dérivent compliquent encore la situation. Ils combinent en effet les deux orientations de **T** et **A**, puisqu'on y trouvait aussi bien la *Règle*, dans une version abrégée, que les écrits en défense d'Abélard.

Il existe une façon relativement sobre de rendre compte aussi bien de la variété des formes et des textes qui entourent la correspondance que de la profusion de copies parisiennes, souvent liées au chapitre cathédral. À un moment donné entre la mort d'Héloïse et le milieu du XIII^e siècle, pour une raison qui reste à ce jour indéterminée, un ensemble de documents semble avoir été transféré du Paraclet à Notre-Dame. Cet envoi comprenait aussi bien la correspondance personnelle que les échanges savants entre Héloïse et Abélard (y compris les *Problemata* et la lettre IX) et le dossier préparé par Bérenger de Poitiers en défense de son maître, mais non pas les écrits liturgiques (*Planctus*, *Hymnarius*) qui n'ont circulé que dans l'est de la France²⁰. Ce transfert semble marquer le point de départ de toute la transmission

¹⁷ Colette JEUDY, « Un nouveau manuscrit de la correspondance d'Abélard et Héloïse », *Latomus*, 50, 1991, p. 872-881. Patricia STIRNEMANN, « Fils de la vierge. L'initiale à filigranes parisienne : 1140-1314 », *Revue de l'Art*, 90, 1990, p. 58-73. Les initiales du manuscrit sont proches de celles reproduites sur les planches 43 et 44, datées vers 1280.

¹⁸ J. MONFRIN, « Introduction », p. 19.

¹⁹ Le manuscrit **S**, tronqué, qui s'interrompt dans le cours de la lettre VII, est également d'origine française, mais sans doute pas parisienne, cf. C. Jeudy, « Un nouveau manuscrit ».

²⁰ J. BARROW, Ch. S. F. BURNETT, D. E. LUSCOMBE, « A Checklist of the Manuscripts », p. 183-302 et les compléments de C. J. MEWS, *Scriptorium*, 41, 1987, p. 327-330.

textuelle des lettres d'Héloïse et Abélard qui s'est accompagnée, tantôt de la *Règle*, tantôt d'extraits du dossier de Bérenger. La seule exception provient de deux poèmes d'Orléans, évoquant le destin des deux amants, presque contemporains des faits. C'est par excès que D. Luscombe les considère comme témoins indirects du dossier ; une connaissance orale des événements suffit à rendre compte de ces œuvres.

Au point de départ de cette transmission parisienne, l'unique intervention éditoriale que l'on peut repérer a consisté à insérer des rubriques au fil de l'*Historia calamitatum* et en tête des différentes lettres, jusqu'à la septième. Présentes dans les plus anciens témoins parisiens, **TAB**, et plus discrètement dans les autres, elles n'ont à l'évidence pas été conçues par les protagonistes qui y sont décrits à la troisième personne. Par contraste, on peut penser qu'au Paraclet, Héloïse n'avait fait qu'enregistrer les unes après les autres les lettres reçues et envoyées et conserver tous les écrits que lui transmettait Abélard. Il est vraisemblable que Bérenger de Poitiers a rédigé au Paraclet son *Apologia*, peu après le concile de Sens, et qu'il y ait laissé également d'autres écrits. Seul un transfert de cette matière brute de la bibliothèque du Paraclet vers Notre-Dame peut rendre compte de la diversité des formes qu'a prise la transmission parisienne de la correspondance, variant selon les préoccupations des commanditaires des manuscrits.

Hors de ce foyer parisien, la seule trace d'une diffusion autonome de la correspondance est constituée par l'« épaisse liasse de ses lettres et de celles d'Héloïse » qu'Abélard avait laissé à son décès au prieuré clunisien de Saint-Marcel. Elle s'y trouvait encore au milieu du XVIII^e siècle lorsqu'elle fut prêtée à un maître des comptes de Dôle qui ne la rendit jamais. François Delaulnaye, qui signale ce témoin disparu un demi-siècle plus tard, devait avoir sous les yeux un inventaire des livres du prieuré qui mentionnait les conditions spécifiques de ce prêt²¹. Le terme de « liasse » évoque un ensemble de pièces éparses, reliées par une ficelle. Une telle description suggère qu'il s'agissait de documents originaux, évidemment non remaniés, qu'Abélard conservait avec lui dans son dernier voyage : tout le contraire d'une collection savamment éditée.

Même s'il ne provient que d'un témoignage indirect, cet indice d'une conservation de documents personnels sous leur forme originale doit être pris au sérieux. On peut le confirmer en faisant émerger, du cœur de la correspondance même, une lettre cachée. Ce document, aussi visible que la « lettre volée » d'Edgar Allan Poe, n'a guère été considéré par les philologues. Pourtant, la *Dehortatio supradicte puelle a nuptiis* que rapporte Abélard au

²¹ « Checklist », n° 220 ; LUSCOMBE, p. lxxi-lxxxii. Le seul doute légitime que l'on puisse avoir concerne la présence du nom d'Héloïse dans cet inventaire.

milieu de l'*Historia calamitatum* (§ 24-27) a toutes les apparences d'une longue citation d'une lettre d'Héloïse. Certains historiens se sont étonnés que celle-ci y emploie des arguments qu'Abélard mobilise également dans la *Theologia christiana*, pour en conclure qu'il devait être lui-même l'auteur de tout ce passage²². Dans un article dont D. Luscombe ne tient pas compte, j'ai démontré qu'au contraire, il citait littéralement, mais non intégralement, une lettre authentique qu'il avait entre les mains²³. À la suite de J. Monfrin, D. Luscombe n'utilise de guillemets que pour entourer la péroraison de cette épître. Il conviendrait de les faire remonter bien plus haut. Dès le milieu du § 24, Abélard cite des propos d'Héloïse en style indirect, avant de basculer vers une narration en première personne. Une analyse interne de ce discours apporte une confirmation irréfutable. Une rupture dans le rythme de la prose correspond à des commentaires ajoutés par Abélard dans la source qu'il reproduit. Alors qu'Héloïse comparait, à la suite d'une citation de Sénèque, l'austérité des anciens philosophes et celle des moines, une digression signale qu'au sein du peuple juif, diverses sectes se distinguaient également par leurs mœurs, avant de répéter que c'est aussi le cas des moines et des philosophes²⁴. Outre l'effet évident de collage, le fond de cet ajout trahit son auteur. Cette tripartition de l'humanité correspond en effet à un thème important pour Abélard qui en a fait la structure de ses *Collationes* entre un chrétien, un juif et un philosophe, rédigées peu avant l'*Historia calamitatum*. Cette trace d'une intervention au sein d'un texte rapporté offre la meilleure garantie que celui-ci transmet bien une citation authentique.

Pour ce qui est de la méthode, l'identification de cette interpolation offre désormais une pierre de touche pour éprouver toute hypothèse de réécriture par Abélard d'un écrit d'Héloïse. À défaut de preuve textuelle, de simples suppositions de principe sur ce point sont dénuées de valeur. Ce résultat importe également pour la compréhension historique des relations entre les deux époux. Abélard avait conservé avec lui la lettre par laquelle Héloïse refusait le mariage ; il la relisait au moins de temps à autre. Avant de la reproduire en partie dans l'*Historia calamitatum*, il s'en est notamment servi dans les années 1120, durant son premier séjour au Paraclet, lorsqu'il composa le chapitre de la *Theologia christiana* consacré à la chasteté. De

²² Philippe DELHAYE, « Le dossier anti-matrimonial de l'*Adversus Jovinianum* et son influence sur quelques écrits latins du XII^e siècle », *Medieval Studies*, 13, 1951, p. 65-86, cf. p. 73-74 ; John MARENBO, « Abélard: les exemples de philosophes et les philosophes comme exemple », in *Exempla docent. Les exemples des philosophes de l'antiquité à la Renaissance*, ed. Thomas RICKLIN, Delphine CARRON et Emmanuel BABEY, Paris, Vrin, 2006, p. 119-133.

²³ S. PIRON, « Heloise's literary self-fashioning and the *Epistolae duorum amantium* », dans Lucie DOLEŽALOVÁ éd., *Strategies of Remembrance. From Pindar to Hölderlin*, Newcastle-upon-Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2009, p. 103-162, cf. p. 114-125.

²⁴ L'insertion correspond au passage : « *In omni namque populo [...] Apud gentiles autem, ut dictum est, philosophi* », lignes 496-509 de l'édition Monfrin, p. 38-40 de l'édition Luscombe. Cf. « Heloise's literary self-fashioning », p. 122-123.

son côté, si Héloïse reconnaît dans sa première lettre qu'Abélard a repris l'essentiel de son discours sur l'indignité du mariage pour un philosophe, c'est pour lui reprocher de n'avoir pas également rapporté les raisons pour lesquelles elle préférerait « la liberté de l'amour aux liens du mariage ». Corrigeant la citation tronquée de sa plaidoirie, elle la reformule certainement, mais ce nouveau discours est chargé de réminiscences d'une lettre dont elle avait probablement gardé, elle aussi, une copie en sa possession. C'est cette réponse d'Héloïse qui a fait de l'*Historia calamitatum*, lettre ouverte à un ami fictif sans doute envoyée à différentes personnes, le point de départ d'une correspondance entre les époux. Mais en réalité, l'origine de leur nouvel échange se situe bien en amont. La lettre contre le mariage était restée longtemps sans réponse de la part d'Abélard. En l'insérant dans son récit, en endossant contre lui-même une partie des critiques d'Héloïse, il lui a donné l'occasion de reprendre le fil d'une discussion qui, pour elle, n'était pas close.

Il n'est pas surprenant que les *Epistolae duorum amantium* – qui correspondraient, selon certains chercheurs, à des fragments d'une première correspondance échangée avant leur mariage – reçoivent un traitement sommaire dans l'introduction de D. Luscombe. On peut cependant regretter la façon dont sont présentés les arguments favorables à leur attribution à Héloïse et Abélard et les éléments de réfutation avancés contre cette proposition. La disposition des arguments, qui laisse entendre que l'affaire a été tranchée par la négative, est loin d'être satisfaisante. Outre que la bibliographie sur ce sujet est bien plus vaste que les références signalées, les objections formulées par J. Ziolkowski, G. Orlandi et J. Marenbon sont loin de répondre à l'ensemble des arguments qui ont été proposés par C. Mews, S. Jaeger, B. Newman et moi-même. Au lieu de trancher si nettement, D. Luscombe aurait pu souligner les difficultés que posent ces documents. Ce faisant, il aurait pu faire référence à une série d'extraits de la correspondance, « choisis pour leur valeur d'aphorismes ou de proverbes », qu'il a lui-même édité²⁵. Ce recueil d'extraits contenu dans le manuscrit 30 de Notre Dame (Indiana) présente des caractères voisins de celui qu'avait constitué, presque aux mêmes dates, le bibliothécaire de Clairvaux. Dans les deux cas, l'expression est privilégiée sur la narration, le singulier s'efface au profit du général. Une comparaison avec l'intégralité des échanges, qui est possible pour la correspondance, laisse entrevoir la chair narrative qui manque aux extraits des *Lettres des deux amants* et qu'il faudrait reconstituer pour en obtenir une vision complète.

²⁵ D. LUSCOMBE, « Excerpts from the letter collection of Heloise and Abelard in Notre Dame (Indiana) ms 30 », in *Pascua Mediaevalia : Studies voor Prof. Dr. J. M. De Smet*, Leuven, Universitaire Pers, Leuven, 1983, p. 529-544.

À la différence des grands épistoliers du XII^e siècle qui ont cherché à mettre en forme et diffuser une collection de leurs lettres, Héloïse et Abélard ne s'en sont pas préoccupés. La situation d'Abélard était bien trop précaire et contestée pour qu'il puisse envisager une telle publication. Mais c'est aussi que leurs échanges avaient d'abord une portée hautement personnelle ; ils concernaient au premier chef leur couple et les moniales du Paraclet. Le préjugé selon lequel « il n'existe pas de lettres privées au Moyen Âge » n'est plus tenable. À côté de lettres ayant une valeur publique et de collections destinées à une circulation ouverte, il a existé quantités d'échanges entre individus, dont nous n'avons en règle générale pas conservé trace. Seule la préservation, au Paraclet, par Héloïse, de sa correspondance avec Abélard et l'intérêt exceptionnel qu'y ont trouvé plusieurs générations de clercs parisiens en ont fait un chef d'œuvre de la littérature médiévale. Mais il s'agit bien d'une canonisation littéraire tardive, à laquelle différents éditeurs ont donné des orientations divergentes, du XIII^e siècle à aujourd'hui. En produisant une édition critique qui rend lisible toutes les variantes des principaux témoins, D. Luscombe a rendu un service remarquable aux médiévistes du monde entier. Ses choix éditoriaux montrent qu'il n'accorde pas un privilège systématique à **T**, ni même aux autres premiers témoins parisiens, dans l'établissement du texte. Il est donc regrettable qu'une interprétation trop restrictive de ce témoin le conduise à éditer la correspondance selon un format modelé par les *a priori* de ceux qui en rejetaient l'authenticité : la « collection » comme récit de conversion religieuse, dans lequel Héloïse apparaît finalement en femme soumise. En admettant que ces lettres n'ont jamais été réunies par leurs auteurs en une collection au sens propre, on obtiendra de ces textes remarquables une vision moins surdéterminée par des préjugés contestables.